



Alma, le 11 novembre 2010

**Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
A/S Mme Rachel Bourget
430, rue Hôtel de Ville
Saint-Henri-de-Taillon (QC)
G0W 2X0**

Objet : Accès des véhicules d'urgence aux secteurs de villégiature en saison hivernale

Mme Bourget,

Nous tenons à vous aviser que vous aurez à effectuer un suivi auprès de chaque Association de chalets de votre municipalité, et ce, en les avisant des points suivants :

Chaque propriétaire d'une résidence située dans un secteur de villégiature doit porter une attention particulière à l'entretien des chemins privés en période hivernale.

Par conséquent, ces derniers doivent s'assurer que les entrepreneurs effectuent le déneigement de façon constante, surtout pendant les tempêtes, afin de faciliter et maintenir une voie d'accès d'une largeur permettant un accès facile aux véhicules lourds du Service de sécurité incendie.

Vous remerciant à l'avance de votre attention, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Maxime Fortin
Capitaine à la prévention
Régie Intermunicipale Secteur Nord
418-669-5001, ext. 5069